

Compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2019

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Néant

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Secrétaires de mairie

Ordre du jour :

- 1) Implantation panneau patrimoine vernaculaire réalisé par le PNRMA
- 2) Délibération pour l'adoption en version APD du projet d'aménagement du parking à l'arrière de la future boucherie-charcuterie place de la mairie – présentation aménagement place de l'église et parking cimetière.
- 3) Délibération pour l'adoption de la convention commune de Laussonne – communauté de communes MLM dans le projet de travaux « itinérance numérique »
- 4) Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurées d'assises pour l'année 2020.
- 5) Travail de réflexion et de concertation pour donner un nom à l'école publique de Laussonne
- 6) projet de réflexion boisement et Friche
- 7) Le point sur l'avancement des travaux de réalisation du PLUi
- 8) Avenant à la convention d'utilisation et de location de la salle polyvalente
- 9) Divers

1) Implantation panneau patrimoine vernaculaire réalisé par le PNRMA

Plusieurs sites d'accueil sont possibles : à coté de l'abri bus qui est situé place de la mairie, sur la place de l'église plus particulièrement du coté de l'extension de la place de l'église (non encore aménagée) voir éventuellement à coté de l'église à proximité du panneau existant avec l'avis de l'ABF dans ce dernier cas. Le choix s'oriente vers la place de l'église.

2) Délibération pour l'adoption en version APD du projet d'aménagement du parking à l'arrière de la future boucherie-charcuterie installée place de la mairie - présentation aménagement place de l'église et parking entrée de bourg en aval du cimetière

Examen des dossiers niveau APS lors du conseil municipal du 14 mai 2019

Rappel des subventions attribuées :

- La Région Aura : 100000 € sur un montant subventionnable de 267952 €HT arrêté du 29 juin 2017. Les travaux sont à terminer et solder avant fin 2021.
- L'état (DSIL) : 76724 € sur un montant subventionnable de 267952 €HT arrêté du 26 octobre 2017. Les travaux sont à terminer et solder avant juin 2021.

Par envoi du 4 juin 2019, l'architecte propose le dossier APD et une évaluation du montant des travaux pour l'ensemble des trois opérations comme ce qui suit :

- Plan aménagement de stationnement pour accès commerce et logements (tous lots confondus) : 107543,90 €HT (129052,68 €TTC)
- Plan d'aménagement de l'extension de la place de l'église (tous lots confondus) : 57954,87 €HT (69545,84 €TTC)
- Plan d'aménagement de stationnement en entrée de bourg en aval du cimetière (tous lots confondus) : 65120,80 €HT (78144,96 €TTC)

Le montant total (trois chantiers) est de 230619,57 €HT (276743,48 €TTC). Il est sensiblement en dessous du montant éligible, il y a donc une certaine marge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte unanimement le dossier de l'ensemble projet « revitalisation de bourg et attractivité » en version APD. Ce projet est constitué de l'aménagement de l'extension de la place de l'église, de l'amélioration de l'entrée de bourg et création de parking en aval du cimetière et à proximité de la place de la mairie en lien avec l'installation d'un nouveau commerce.

3) Délibération pour l'adoption de la convention commune de Laussonne – communauté de communes MLM dans le projet de travaux « itinérance numérique »

Depuis le début du mandat de 2014 la commune de Laussonne diligente un projet d'itinérance numérique sur son territoire pour valoriser le patrimoine naturel, géologique et historique. Le projet a débuté avec trois communes Laussonne - Moudeyres et Freycenet Latour. Cette dernière est partie seule avec son projet de création de locaux d'accueil d'un espace numérique associé à d'autres activités associatives. En 2017, sur invitation de la communauté de communes MLM, les projets de Laussonne et Moudeyres sont intégrés dans un projet plus vaste avec les projets similaires de la vallée de la Loire et de St Julien Chapteuil avec le sentier des étoiles du Betz entre autres.

M le Maire présente le projet de convention entre la commune de Laussonne et la communauté de communes MLM qui est maître d'ouvrage.

Cette convention donne un cadre pour la gestion des équipements installés et la participation de chacune des communes. Pour la commune de Laussonne ce montant est de 1756,50 € (9,5 % du cout restant à charge de 18491 €). Il correspond à l'achat de mobilier d'interprétation (1 pupitre et 2 tables). Le matériel correspondant appartenant à la communauté de communes sera installé par le service technique de la commune de Laussonne pour la partie qui la concerne. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne unanimement son accord pour que le maire signe la convention avec la communauté de communes ainsi que le versement de la participation forfaitaire.

4) Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2020.

Par courrier du 22 mai 2019, M le Préfet de la Haute-Loire demande d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2020. Cette liste est établie par les communes où se déroule le tirage au sort à partir de la liste électorale. La commune de Laussonne doit fournir une liste de trois noms tirés au sort. Les personnes devront avoir plus de 23 ans au cours de l'année civile et les plus de 70 ans peuvent être dispensées.

Les noms tirés au sort sont les suivants : Gaétan GAGNE – Mélodie CHAPUIS – Marie-Jeanne GERENTES.
Après en avoir délibéré le conseil municipal propose cette liste.

5) Travail de réflexion et de concertation pour donner un nom à l'école publique de Laussonne

L'idée de donner un nom à l'école publique est sur la table depuis plusieurs mois.

La population a été invitée à faire des propositions de noms par le canal d'une information sur le panneau d'affichage mais sans suite. De son côté le conseil municipal avec la participation des élèves de l'école publique de Laussonne ont établi une liste d'une vingtaine de noms. Suite à un tour de table dans le conseil municipal les trois noms ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont dans l'ordre : Ecole de l'eau qui sonne – L'école des copains de la nature – l'école de l'eau qui chante.

Le conseil municipal soumet cette liste de 3 noms à l'avis de la population dans le cadre d'une consultation publique. La population est invitée à retenir un nom parmi ceux proposés par le conseil municipal et à déposer son choix dans l'urne placée en mairie pendant un mois (jusqu'au 10 juillet 2019 à 16h00).

Après un dépouillement public, le conseil municipal délibèrera pour retenir le nom qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages.

6) projet de réflexion boisements et Friches

Sujet évoqué lors du conseil du 1 avril 2019.

Par mail du 3 avril 2019, Bernard Martin a alerté la structure en charge de ces questions au département de la Haute-Loire sans retour pour l'instant. Il semble que la commune ne soit pas concernée.

7) Le point sur l'avancement des travaux d'élaboration du PLUi

Pour info, des travaux en atelier (4 ateliers) relatifs à la réflexion sur le PADT du futur PLUi se sont déroulés en date du mardi 28 mai 2019 au siège de la communauté de communes.

De 10h00 à 12h00 les deux ateliers : Environnement et Biodiversité /// Dynamiques économiques

De 14h00 à 16h00 les deux ateliers : Tourisme et Patrimoine /// Habitat et Urbanisme

3 élus municipaux de la commune de Laussonne ont participé à ces ateliers.

8) Avenant à la convention d'utilisation et de location de la salle polyvalente

Marie-Hélène Chapuis propose de modifier le texte de la convention d'utilisation et de location de la salle polyvalente sur quelques points (article 8, article 10, article 12 et article 13). Elle propose également d'actualiser les montants de location concernant la salle polyvalente comme ce qui suit : La location pour le public est au prix de 300 € pour le WE (nettoyage inclus). La location pour les associations locales est gratuite pour la 1^{ère} manifestation de l'année. Le prix est de 200 € pour la 2^{ème} manifestation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cet avenant. Cette délibération annule et remplace celle du 21 janvier 2019.

9) Divers

Prochaine réunion du conseil lundi 24 juin 2019 à 20h30 (sous réserve de confirmation).

Fin de réunion 21h45

Maire
Pierre GENTES